



Passeport · Carte Nationale d'Identité MINEUR


Pièces à fournir

Présence **OBLIGATOIRE** du demandeur lors du dépôt du dossier **et seulement pour les plus de 12 ans au moment du retrait du titre (prise d'empreintes)**

Pré-demande à effectuer sur www.ants.gouv.fr

PASSEPORT : ORIGINAL

CNI : ORIGINAL

1 photo d'identité de moins de 6 mois en couleur, non scannée, de face, de format 3,5 x 4,5 cm, sur fond uni gris ou bleu clair. Vous ne devez pas sourire, vos oreilles doivent être dégagées, votre tête doit être nue (sans foulard, ni barrette, ni lunettes), et elle doit représenter environ 80% de la photo.  **AUCUNE PHOTO NE POURRA ÊTRE RÉALISÉE À LA MAIRIE**
Ne pas découper la photo, un espace de 10 mm est requis entre le sommet de la tête et le haut de la photo.

1 Justificatif de domicile ORIGINAL datant de moins de 1 an au nom des parents
Facture (électricité, gaz, opérateur téléphonique, eau, Internet) ou avis d'imposition ou de non-imposition, ou bail ou quittance de loyer édité par une agence immobilière ou attestation d'assurance habitation.

Carte nationale d'identité ORIGINALE du parent accompagnateur

PASSEPORT : **1 timbre fiscal** (à acheter lors de la pré-demande ou dans un bureau de tabac ou sur le site : timbres.impots.gouv.fr)

moins de 15 ans : timbre fiscal de 17€

de 15 à 17 ans : timbre fiscal de 42€

CAS PARTICULIERS

Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois
À fournir lors d'une première demande si pas de titre sécurisé, ou lors d'une perte ou d'un vol et ne pouvant joindre de titre sécurisé.

À demander à la mairie du lieu de naissance (sauf si naissance à Crest ou dans une commune dématérialisée fonctionnant avec COMEDC)

En cas de vol : déclaration ORIGINALE établie auprès de la gendarmerie ou Police Nationale

En cas de perte : joindre CERFA n° 14011*01 (*disponible à la mairie ou à télécharger, à remplir et à imprimer*)

CNI : **1 timbre fiscal de 25€** (à acheter dans un bureau de tabac ou sur le site : timbres.impots.gouv.fr)

En cas de perte ou de vol et en cas de non restitution de la carte d'identité lors du retrait de la nouvelle carte en mairie.

Si garde alternée : Justificatif de domicile de moins de 1 an et copie de la CNI de l'autre parent

En cas de divorce ou de séparation de corps : jugement de divorce ou de séparation ORIGINAL

Dépôt des dossiers : **lundi au vendredi de 09h00 à 17h00, uniquement sur rendez-vous au 04 75 76 61 10 ou en ligne sur le site de la ville (services, vos démarches)**

Retrait des dossiers : **lundi au vendredi de 8h à 17h45 sans rendez-vous**